

## ANNEX

*Memorandum Attached to the French Ambassador's Note  
of August 23, 1945*

RÈGLEMENTS FINANCIERS ENTRE LE CANADA ET LA  
ZONE FRANC

Les paiements entre le Canada et la zone franc seront effectués conformément aux dispositions suivantes:

1. Tous les dollars canadiens détenus par la Banque de France seront portés à un compte unique en dollars canadiens. Ce compte sera crédité

a) des dollars canadiens que la Banque de France achètera à des personnes résidant dans la zone franc (dollars canadiens correspondant soit à des revenus, soit à des capitaux),

b) des dollars canadiens versés par la Banque du Canada pour l'acquisition de francs français en vue de paiements dans la zone franc,

c) des dollars canadiens provenant de la vente de fonds USA au Canada.

2. Les paiements de la zone franc au Canada seront faits

a) en dollars canadiens provenant des sources officielles visées au paragraphe 1 ci-dessus, lorsqu'il s'agira

(i) de paiements officiels français (achats par l'intermédiaire de la Mission française d'Achats au Canada et dépenses des missions diplomatiques françaises au Canada)

(ii) des paiements de Saint-Pierre et Miquelon.

b) en dollars des Etats-Unis dans tous les autres cas.

3. Les paiements du Canada dans la zone franc seront faits, en principe, en dollars des Etats-Unis, sous réserve des deux exceptions ci-après:

a) les paiements à recevoir pour le compte de Saint-Pierre et Miquelon seront faits en dollars canadiens.

b) la Banque du Canada pourra continuer à acquérir des francs contre dollars canadiens en vue d'effectuer des paiements dans la zone franc.

4. a) Le solde créditeur en francs du compte de la Banque du Canada chez la Banque de France pourra à tout moment être converti en dollars des Etats-Unis.

b) En raison de l'importance des paiements que le gouvernement français devra effectuer au Canada pendant une certaine période de temps, il n'y a pas lieu d'envisager actuellement la conversion en dollars des Etats-Unis du solde créditeur du compte de la Banque de France chez la Banque du Canada. Toutefois, si l'évolution des circonstances devait conduire ultérieurement à l'accumulation au crédit du compte de la Banque de France chez la Banque du Canada d'un solde de dollars canadiens excédant les besoins du gouvernement français pour ses paiements au Canada, ce solde pourrait être converti en dollars des Etats-Unis.